



Paris et l'ouest de la région concentrent les revenus les plus élevés d'Ile-de-France

Les revenus médians des habitants de l'aire urbaine de Paris sont plus élevés dans la ville-centre qu'en banlieue et que dans sa couronne. C'est une des singularités de la plus grande des aires urbaines de France. Les revenus médians décroissent lorsqu'on s'éloigne de Paris, mais nettement moins vite vers l'ouest que dans les autres directions. Les inégalités de revenus sont plus fortes dans le pôle urbain, et tout particulièrement à Paris, que dans la couronne. En quatre ans, elles s'accroissent, le revenu des plus modestes augmentant moins vite que celui des plus aisés.

Cyrille Godonou et Corinne Martinez (Insee Ile-de-France)

En 2011, 12,3 millions de personnes habitent dans l'aire urbaine de Paris, ce qui en fait la plus grande aire urbaine de France. Définie à partir des déplacements domicile-travail, elle inclut la quasi-totalité de la région Ile-de-France et déborde un peu au-delà des frontières régionales (*Zonages en aire urbaine de la région Ile-de-France*). L'aire urbaine de Paris regroupe ainsi 99,8 % de la population francilienne, les communes multipolarisées (5 300 habitants) et l'aire urbaine de Provins (14 100 habitants) correspondant à la population restante.

Dans l'aire urbaine de Paris, la moitié des habitants déclarent un revenu annuel (avant impôts et prestations sociales) par unité de consommation supérieur à 22 200 € (revenu médian par UC) (*Définitions*).

Spécificité de l'aire urbaine de Paris : des revenus médians plus élevés dans la ville-centre

En Ile-de-France, le revenu déclaré médian est plus élevé dans la ville-centre que dans la couronne, dont le revenu est lui-même supérieur à celui de la banlieue

(*Figure 1*). Il s'agit d'une spécificité francilienne. Seuls quatre autres pôles urbains sont dans ce cas en France, dont le plus peuplé est celui de Lyon. En effet, en France, dans plus de 90 % des grandes aires urbaines, les revenus médians sont plus faibles dans la ville-centre que dans la banlieue et dans la couronne.

Paris, ville-centre de la France, est une métropole internationale

Le revenu médian par UC s'élève à 22 000 € dans le pôle urbain de Paris

1 Des revenus médians plus élevés à Paris qu'en banlieue et que dans la couronne de l'aire urbaine

Population et distribution de revenus par unité de consommation dans l'aire urbaine de Paris en 2011

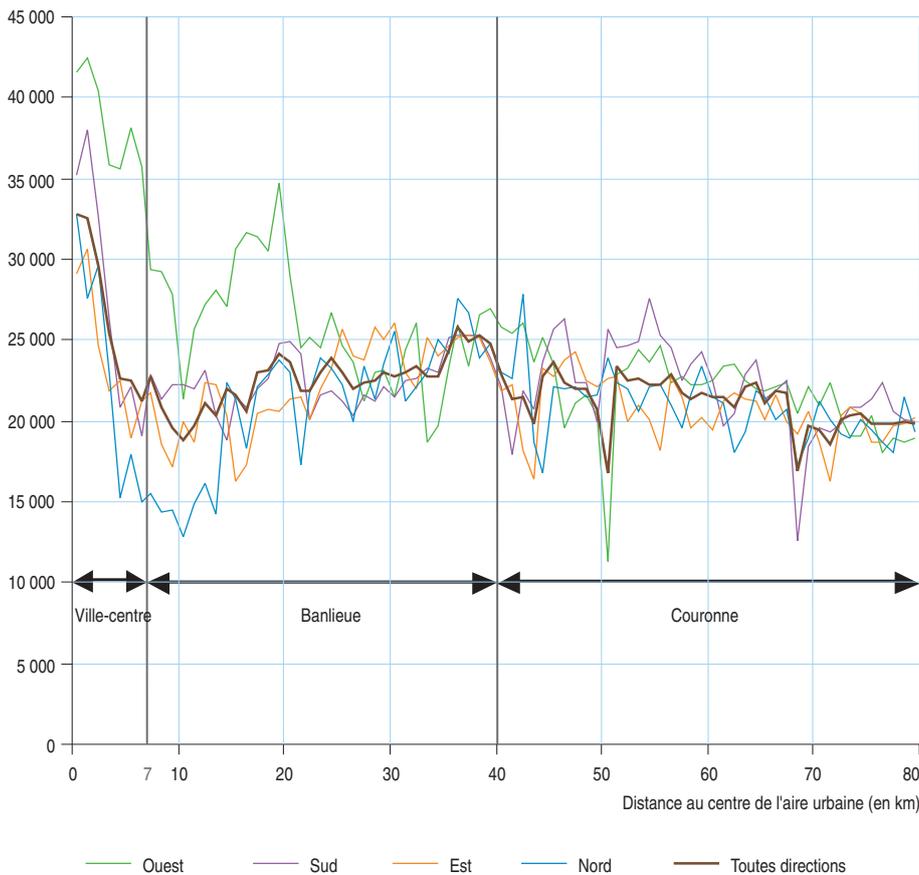
Territoire	Répartition de la population en 2011 (en %)	Revenu annuel par unité de consommation						Rapport interdécile D9/D1	
		Premier décile (D1)		Médiane		Dernier décile (D9)		2011	Evolution en écart de points 2007-2011
		2011 (en €)	Evolution 2007-2011 (en %)	2011 (en €)	Evolution 2007-2011 (en %)	2011 (en €)	Evolution 2007-2011 (en %)		
Aire urbaine de Paris	100,0	6 800	4,6	22 200	8,1	49 600	8,8	7,3	0,3
Pôle urbain de Paris, dont :	85,5	6 400	4,3	22 000	7,9	50 900	9,0	8,0	0,3
Ville-centre	18,3	6 000	8,6	25 800	10,3	69 800	10,5	11,6	0,2
Banlieue	67,2	6 400	3,2	21 400	7,5	46 500	8,6	7,2	0,4
Couronne de l'aire urbaine de Paris	14,5	10 200	7,1	22 900	9,0	42 700	7,9	4,2	0,0
Ile-de-France		6 700	4,5	22 200	8,1	50 000	8,8	7,5	0,3

La population de l'Ile-de-France représente 96,4 % de celle de l'aire urbaine de Paris.

Source : Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2007 et 2011

2 Les revenus médians chutent moins rapidement vers l'ouest de Paris

Revenu annuel médian par unité de consommation en € en fonction de la direction et de la distance au centre de l'aire urbaine de Paris en 2011



Revenu médian par carreau de 200 mètres.

Source : Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages en 2011

en 2011, tandis qu'en France métropolitaine, il s'élève à 19 200 €. Il est au sixième rang des revenus des 230 grands pôles urbains français, devancé notamment par la partie française des pôles frontaliers de Genève et de Bâle, de taille bien plus modeste.

Ces revenus reflètent la part élevée de cadres à Paris, dans les communes du pôle et plus généralement dans la région, avec une forte concentration des fonctions métropolitaines. La capitale concentre en effet une part importante de sièges sociaux de grandes entreprises et d'institutions politiques et administratives.

Les revenus médians sont plus élevés à l'ouest de la ville-centre et de la région

Le revenu médian par UC chute moins vite en s'éloignant vers l'ouest : les revenus médians restent supérieurs à 35 000 € même à 7 km du centre de Paris alors qu'ils n'atteignent pas ce seuil dès le 1^{er} km à l'est et au nord. Autrement dit, les revenus

décroissent déjà moins rapidement à l'ouest au sein même de la ville-centre et ce phénomène s'étend au-delà, dans la banlieue. Dans toutes les directions, les revenus médians se stabilisent à partir du 23^e km, entre 20 000 et 25 000 €. Au-delà du 35^e km, le revenu augmente légèrement pour redescendre ensuite aux frontières de l'aire urbaine (Figure 2).

Les localisations des personnes aux revenus les plus modestes, comme les plus élevés, ne sont pas nouvelles ; elles sont liées en partie à des facteurs historiques. Le pouvoir politique était situé plutôt à l'ouest de la région, à Versailles, Saint-Germain et Saint-Cloud. La présence des réserves royales de chasse et une géographie moins favorable à l'industrie ont favorisé la présence des catégories sociales les plus aisées à l'ouest de la capitale. À l'inverse, à l'est et au nord de Paris, les canaux en liaison avec les régions industrielles du nord-est ont plutôt favorisé des implantations industrielles et donc une présence ouvrière.

En 2011, les zones où la moitié des habitants déclarent plus de 30 000 € par UC sont toujours situées à l'ouest de Paris, autour de Fontainebleau au sud ou à proximité du parc

naturel régional du Vexin français. Les revenus médians sont également élevés aux limites nord de la région Ile-de-France. Les zones où la moitié des habitants déclarent moins de 15 000 € par UC sont au nord et au nord-est de Paris (Figure 3). Des zones de revenus médians modestes se trouvent aussi le long de la Seine, au sud de Paris. Les populations résidant autour de certaines gares forment un îlot de personnes aux revenus médians modestes, comme par exemple à Meaux ou à Mantes.

Des inégalités de revenus très fortes à Paris en 2011

Les inégalités sont très élevées dans le pôle urbain de Paris. Ainsi, les revenus des 10 % les plus riches se situent au 5^e rang parmi ceux des autres pôles urbains français, alors que ceux des 10 % les plus modestes sont à la 90^e place.

En 2011, au sein du pôle urbain de Paris, le revenu plancher des 10 % de ménages les plus aisés est 8 fois supérieur au revenu plafond des 10 % de ménages les plus modestes. En France métropolitaine, ce rapport interdécile est de 5,6 et de 7,1 dans les grands pôles urbains.

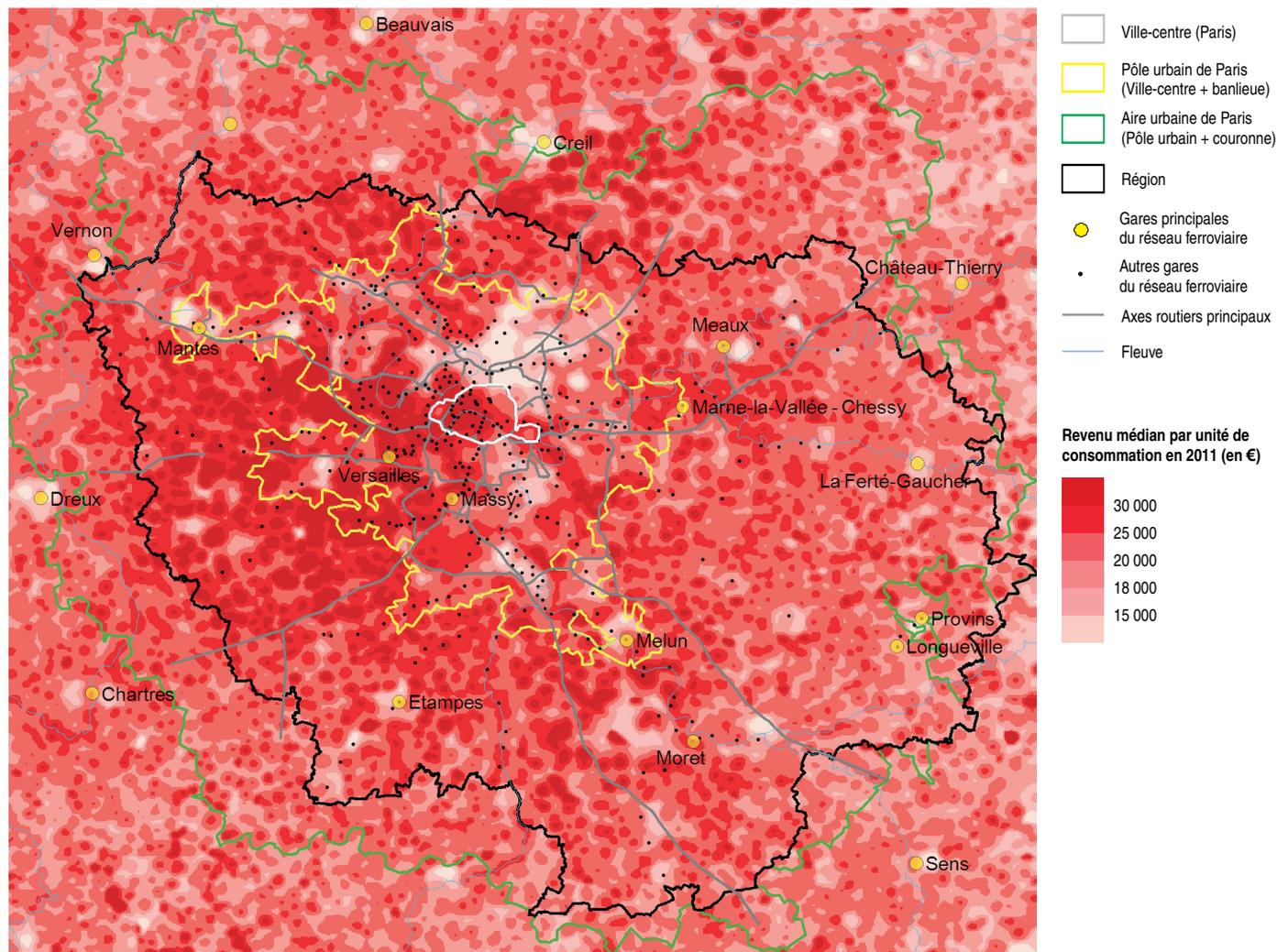
Les inégalités sont plus fortes dans la ville-centre qu'en banlieue, avec un écart interdécile respectif de 11,6 et 7,2 en 2011. Dans la couronne du pôle urbain de Paris, les inégalités sont nettement plus faibles (rapport interdécile de 4,2). Les inégalités ont donc tendance à se réduire quand on s'éloigne de Paris.

À Paris, le revenu des 10 % de ménages les plus modestes est inférieur à 6 000 € annuels par unité de consommation, soit moins qu'en banlieue (6 400 € par UC) et surtout que dans la couronne (10 200 € par UC). À l'inverse, lorsqu'on s'intéresse aux ménages les plus aisés, la ville-centre et la banlieue concentrent des revenus plus élevés. Ainsi, le revenu annuel des 10 % les plus aisés dépasse 69 800 € par UC à Paris contre 46 500 € par UC en banlieue et 42 700 € dans la couronne du pôle urbain.

Les revenus selon les départements sont disparates : le revenu médian des Hauts-de-Seine est de 26 100 € par UC en 2011 contre 15 200 € en Seine-Saint-Denis. Cet exemple illustre l'hétérogénéité de la banlieue et explique que le revenu médian soit plus faible en banlieue qu'en couronne. Les inégalités au sein des départements ne sont pas du même ordre. Tandis que les 10 % de ménages les plus aisés détiennent un revenu plancher 11,6 fois plus élevé que le revenu plafond des 10 % de ménages les plus modestes à Paris, en Seine-et-Marne ce rapport interdécile n'est que de 4,8 en 2011. La Seine-Saint-Denis est le département le plus inégalitaire après Paris, avec un rapport interdécile de 8,6.

3 Les revenus médians les plus faibles en banlieue du pôle urbain de Paris

Revenu médian par unité de consommation dans l'aire urbaine de Paris en 2011



© IGN-Insee 2014

Revenu médian par carreau de 200 mètres.

Source : Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages en 2011

Des inégalités de revenus en hausse, notamment en banlieue et dans la ville-centre, mais stables dans la couronne

Entre 2007 et 2011, les inégalités de revenus se sont accentuées, en particulier dans l'aire urbaine de Paris. Le rapport interdécile a progressé de 0,3 point en quatre ans. La hausse y est donc plus forte qu'en France métropolitaine où le rapport interdécile est passé de 5,4 à 5,6 sur la même période, mais moindre que dans les autres grands pôles urbains. Dans ces derniers, le rapport interdécile passe de 6,6 à 7,1 entre 2007 et 2011. Les inégalités de revenus sont stables en couronne. Mais elles s'accroissent en banlieue (+ 0,4 point) et à Paris (+ 0,2 point). Elles augmentent plus fortement dans les départements les moins aisés, en particulier en Seine-Saint-Denis où le rapport interdécile est nettement en hausse (+ 0,7 point). Elles progressent également

dans le Val-de-Marne (+ 0,4 point) et dans le Val-d'Oise (+ 0,3 point) alors que la hausse ne dépasse pas 0,2 point dans les autres départements franciliens.

Dans la couronne, les revenus des plus aisés comme des plus modestes ont progressé à un rythme similaire. Dans les autres zones, les revenus des plus modestes progressent moins vite ; c'est très net en banlieue. La crise affecte plus fortement les classes modestes que les classes aisées.

La structure sociale de la population a davantage évolué à Paris que dans l'ensemble du pôle urbain entre 2007 et 2011. Parmi les actifs en emploi, les cadres et professions intellectuelles supérieures, déjà proportionnellement très nombreux à Paris (31,3 % en 2006), le sont davantage encore en 2011 (33,6 %). La hausse de 2,3 points y est encore plus forte que dans l'ensemble du pôle urbain et de la région, où la part de cadres et professions intellectuelles supérieures augmente de 2 points (28,6 %

en 2011 dans la région). À l'inverse, la part des employés au sein des actifs occupés a diminué de façon plus marquée à Paris qu'ailleurs (- 2,0 points contre - 1,2 point dans l'aire urbaine). La part des ouvriers est de 9,7 % à Paris en 2011 : en cinq ans, elle a diminué de 0,6 point. Cet écart est toutefois plus modéré que dans les autres zonages. Le revenu médian du pôle urbain de Paris s'élève à 22 000 € par UC en 2011, soit une hausse de 7,9 % par rapport à 2007. Dans le pôle urbain de Paris, la hausse est plus forte pour le 9^e décile qui s'élève à 50 900 € en 2011, soit une augmentation de 9,0 % en quatre ans. Cet accroissement des inégalités entre revenu médian et 9^e décile s'observe également dans l'ensemble des 230 grands pôles avec une hausse respective de 9,0 % et 9,4 %. Ce n'est pas le cas pour l'ensemble des pôles de la France métropolitaine (incluant également les petits et moyens pôles) dont les hausses respectives sont de 9,8 % et 9,5 %.

Source

La source **Revenus fiscaux localisés** des ménages (RFL) est le résultat du rapprochement des fichiers de la taxe d'habitation et des déclarations de revenus. Leur appariement permet de reconstituer des ménages fiscaux et de calculer des revenus avant abattements, impôts et prestations sociales par unité de consommation.

Les RFL couvrent la totalité de la population et sont localisés à la commune ainsi qu'à la parcelle cadastrale. Cela permet de calculer les indicateurs classiques d'analyse des revenus (médiane, déciles, indicateurs de concentration) à tous les niveaux géographiques habituels (communes, régions, zonages d'étude) mais aussi sur des carroyages faisant abstraction des limites administratives. On peut ainsi produire des cartes lissées sur des mailles carroyées très fines permettant à la fois de représenter de façon simplifiée les grandes tendances territoriales et de faire apparaître des effets très localisés. La source Revenus fiscaux localisés se distingue de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux qui, par appariement de l'enquête Emploi avec les données fiscales et sociales, fournit des indicateurs nationaux sur le revenu disponible (après impôts et prestations) et permet des analyses sur les inégalités monétaires et la pauvreté.

Le revenu fiscal déclaré est la somme des ressources déclarées à l'administration fiscale, avant abattement : il comprend les traitements et les salaires, les indemnités de chômage, les bénéfiques, les retraites, les pensions, les revenus du patrimoine imposables.

Définitions

Les **unités de consommation** (UC) d'un ménage fiscal permettent de tenir compte des économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Elles sont évaluées comme suit : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC chacune, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

Le **ménage fiscal** regroupe les foyers fiscaux répertoriés dans le même logement. Les étudiants qui déclarent leurs revenus avec leurs parents sont comptés dans le ménage des parents même s'ils occupent un logement indépendant. Les contribuables vivant en collectivité et les sans-abri sont exclus de la source.

Les **déciles** sont les valeurs qui partagent la population en dix parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par revenu croissant : le **1^{er} décile** du revenu par UC correspond au revenu plafond des 10 % de personnes appartenant aux ménages les moins aisés. Le **9^e décile** correspond au revenu plancher des 10 % les plus aisés.

Le **rapport interdécile** est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % de personnes les plus aisées et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

La **médiane** du revenu par UC est la valeur qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux.

Zonages en aire urbaine de la région Ile-de-France

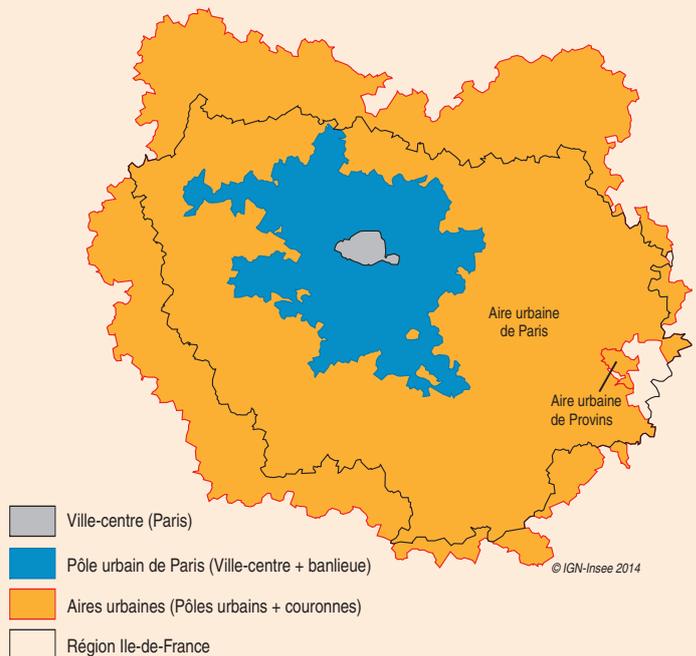
Un **pôle** est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu rassemblant au moins 2 000 habitants. Lorsqu'un pôle est constitué de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centre. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centre constituent la banlieue du pôle.

Le **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain.

La **couronne** d'un pôle correspond aux communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci selon un processus itératif. Les couronnes périurbaines désignent les couronnes des grands pôles urbains.

Une **aire** est composée d'un pôle et le plus souvent de sa couronne. On distingue les **grandes aires urbaines**, basées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les **moyennes aires**, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les **petites aires** basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Les **communes multipolarisées** sont les communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Quand ce seuil de 40 % est atteint avec des grandes aires urbaines, on parle de communes multipolarisées des grandes aires urbaines.



Insee Ile-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Sylvie Lagarde

Rédactrice en chef :

Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », Insee, *France portrait social*, novembre 2014.
- « Une forte hétérogénéité des revenus en Ile-de-France », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 414, décembre 2013.
- « Les revenus fiscaux des ménages : évolutions et disparités territoriales », *Approches de la pauvreté en Ile-de-France*, Insee Ile-de-France, janvier 2007.

